

Dans le cas précis de l'octroi des subventions en matière d'équipement touristique, les conditions liées à la propriété sont définies comme suit : il s'agit de disposer d'un titre de propriété, d'un bail emphytéotique ou d'un bail de longue durée qui soit d'un terme suffisant pour couvrir l'engagement de 15 ans de maintien d'affectation imposé par la réglementation et la durée des actes et travaux envisagés.

Si la nécessité d'avoir un droit de propriété pour la construction ou le placement d'équipement touristique est essentielle, les aspects liés au maintien d'affectation de 15 ans pour certains types d'équipements touristiques posent réellement question. On peut citer, comme vous le faites, les tables d'orientation qui n'ont pas pour vocation d'être maintenues pendant 15 ans. C'est par cette voie qu'un assouplissement de la réglementation peut être envisagé. Ceci devra, de manière indispensable, être réfléchi, notamment, en lien avec le respect des autres réglementations et sa plus-value réelle pour le tourisme wallon et les opérateurs du secteur.

Cette réglementation sur les équipements touristiques pose question à plusieurs niveaux, et ce, depuis de nombreuses années. J'ai demandé au CGT une analyse de celle-ci afin de voir les modifications à y apporter le cas échéant.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). - Je prends acte de votre engagement à réfléchir sur un assouplissement, une vérification des règles en général.

Je m'apprêtais à vous signaler d'autres exemples qui n'étaient pas situés en région du Centre, notamment un exemple récent à Floreffe où la concession domaniale coûtait 75 000 euros et, quand on sait qu'il fallait encore aborder le coût de l'aménagement de l'aire, il y a eu un certain nombre d'inconvénients.

Je ne développerai pas ma réplique, mais je prends surtout acte du fait que vous vous engagez à une réflexion pour un assouplissement des règles. On suivra cet engagement avec attention.

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA PROMOTION
TOURISTIQUE DES PROMENADES À PIED ET
À VÉLO »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des

allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la promotion touristique des promenades à pied et à vélo ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Madame la Ministre, un article fort à propos dans *Le Moustique* du 12 janvier met en exergue les bienfaits de la marche sur notre physique et notre mental. Je vous passerai tous les autres bienfaits de marcher dans la nature. L'auteur fait également le point sur l'offre wallonne en la matière. C'est assez agréable d'avoir l'ensemble des dispositifs présents, même si l'on voit qu'ils sont de sources diverses.

Ce pan du tourisme prend de plus en plus d'importance et nous nous en réjouissons évidemment, car il est un axe durable de développement du tourisme, bénéfique à bien des égards pour des tas d'autres secteurs.

Lors d'un séminaire organisé par le CESE Wallonie auquel j'ai eu le plaisir d'assister en mars dernier, mais ces chiffres ont été exposés à plusieurs occasions, ce n'est pas que là, le CGT était sans appel : la plus forte demande touristique en Wallonie, soit 20,5 %, concerne les promenades à pied et à vélo. On voit d'ailleurs l'expansion que cette dimension prend.

Madame la Ministre, quels sont vos axes de déploiement du tourisme de balades à pied ou à vélo ? Entendez-vous en faire une priorité ? Si oui, comment ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame la Députée, les promenades pédestres et à vélo constituent en effet un des axes prioritaires du tourisme wallon et certainement notre force, tirée de la nature même du paysage wallon.

La Wallonie dispose d'un potentiel en matière de randonnées que les acteurs du tourisme wallon s'attachent à développer, valoriser et à mettre en exergue tant au niveau des services proposés par les opérateurs que des infrastructures mises à disposition des usagers.

On peut citer, entre autres :

- les plus de 3 000 itinéraires pédestres et cyclistes développés par les organismes touristiques et reconnus par le CGT, couvrant près de 30 000 kilomètres d'itinéraires divers ;
- le réseau RAVeL, un de nos atouts majeurs en matière de mobilité douce, étendu sur plus de

- 1 440 kilomètres de balades à travers le territoire wallon ;
- le développement des réseaux points-nœuds qui comptent actuellement plus de 4 363 kilomètres de routes et sentiers divers à travers la Wallonie. Ces itinéraires sont développés par les opérateurs de terrain sous la coordination du CGT. Ils sont ensuite proposés en téléchargement sur le site de Wallonie Belgique Tourisme et de partenaires tels que Cirkwi de Belgique, par exemple ;
- des randonnées spécifiques pour les personnes à besoins spécifiques certifiées Access-i. Cette certification permet aux usagers concernés de connaître le niveau d'accessibilité de la promenade, mais également d'un musée ou d'une brasserie, par exemple, qui se trouverait le long d'un itinéraire de randonnée ;
- le label wallon « Bienvenue à vélo » qui intègre aujourd'hui près de 650 opérateurs labellisés.

Le vélotourisme et la randonnée pédestre sont des thématiques fortes que nous devons mettre au centre du développement et de la promotion du tourisme wallon. Dans le cadre de l'année thématique Wallonie Nature, ceux-ci seront largement mis en avant.

L'objectif des prochaines années sera de proposer au promeneur, quel que soit son mode de déplacement doux, un accès simple et unique à l'ensemble des activités que j'ai mentionné ci-avant.

Car si toute cette offre existe, si elle se retrouve dans différentes revues imprimées ou téléchargeables, applications ou sites Internet, elle est morcelée et cela ne permet pas d'avoir une visibilité cohérente et complète.

Cette offre de promenades devra également être en lien avec des expériences qui permettront d'immerger le touriste dans une thématique particulière. Il y aura également lieu de systématiser davantage le lien avec les différents points d'intérêts que le touriste peut trouver sur son itinéraire. C'est déjà le cas pour nombre d'entre eux, mais une cohérence et un accès unique est nécessaire.

Je souhaite également avoir une réflexion sur les nouveaux itinéraires développés dans les prochains mois et années. Je souhaite que ceux-ci puissent également intégrer d'autres fonctions que celles uniquement liées au tourisme, notamment bien entendu la mobilité et l'environnement. C'est une réflexion que le Gouvernement peut avoir dans le cadre de la définition de son Plan de transition.

La Wallonie regorge de promenades, d'itinéraires qui doivent être davantage visibles. Ceux-ci doivent s'intégrer dans une vision durable sous ces trois aspects, à savoir :

- une vision permettant un développement économique tout au long de ceux-ci via une mise

- en avant des hébergements, des restaurants, des attractions ;
- permettant un apport social lié aux bienfaits sur la santé, sur nos relations avec les autres et sur notre mental ;
- et veillant à l'aspect environnemental, car les itinéraires doivent pouvoir être balisés, encadrés et permettre le respect de zones inaccessibles aux promeneurs dans nos forêts et nos campagnes au bénéfice de la flore et de la faune.

Voilà ce que je pouvais répondre à ce stade.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je voudrais déjà remercier Mme la Ministre pour sa sensibilité visible à la thématique.

Effectivement, comme vous le dites, à l'entame de mon propos, l'offre est morcelée. C'est ce que montre en fait cet article. D'un côté, il dit que c'est génial et absolument fondamental et c'est un axe de développement touristique extrêmement important, sur lequel je voulais insister. D'un autre côté, l'offre est morcelée aujourd'hui. On a toute une série de sites, toute une série d'accès à ces promenades, mais effectivement qui n'est pas nécessairement la plus efficace. Cela, vous m'avez dit qu'on agira sur ce morceau-là, sur la visibilité, sur la cohérence des réseaux, sur le fait aussi de peut-être les renforcer par une approche plus transversale, parce que, comme vous le dites, c'est aussi d'autres fonctions qui sont assumées, ce n'est pas uniquement touristique, c'est fonctionnel aussi, tous ces réseaux.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous, notamment dans le cadre de la thématique Wallonie Nature, parce que je partage l'idée que ces balades à pied et à vélo, et notre tourisme à pied et à vélo en Wallonie sont notre force.

**QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE TOURISME
FLUVESTRE EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le tourisme fluvestres en Wallonie ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.